



Eidgenössische Kommission gegen Rassismus
Commission fédérale contre le racisme
Commissione federale contro il razzismo
Cumissiun federala cunter il rassissem



Communiqué de presse

1^{er} septembre 2006

Embargo : 1^{er} septembre, 11 heures

La CFR analyse les relations avec la minorité musulmane en Suisse

Dans sa présente prise de position, la CFR se penche sur les relations de la société majoritaire avec la minorité musulmane dans notre pays. La Commission analyse le débat public qui tendrait à rendre les Musulmans collectivement responsables de ce qui se passe dans le monde. La prise de position montre les mécanismes de discrimination des Musulmans dans la vie de tous les jours, que ce soit au travail, au niveau du logement et des permis de construire, c'est-à-dire des domaines où la religion ne doit pas être matière à l'exclusion. La CFR propose des mesures pour remédier à cette situation. L'objectif n'est pas de mettre en avant des particularités culturelles et religieuses ou des revendications spécifiques; il est bien plus d'encourager la tolérance au quotidien, dans le sens du slogan « Tous différents – tous égaux » (titre de la campagne actuelle pour la jeunesse du Conseil de l'Europe).

Les Musulmans de Suisse comptent aujourd'hui environ 340'000 personnes originaires de plus de 100 pays et appartenant aux différentes tendances religieuses de l'Islam. Près de 12% d'entre eux ont aujourd'hui la nationalité suisse. Selon une étude de la Commission fédérale des étrangers (CFE), seuls 10 à 15% sont pratiquants car, pour les jeunes générations, la religion relève davantage de la tradition familiale que de la pratique quotidienne.

En raison de la situation politique mondiale, les Musulmans de Suisse sont devenus, ces dernières années, les nouveaux boucs émissaires dans le débat public suisse. Ils y sont souvent calomniés à titre collectif pour des événements lointains. A l'heure actuelle, il est essentiel de prendre conscience que les discours et les écrits concernant les Musulmans sont marqués par des stéréotypes et des préjugés qui existaient bien avant les guerres au sud-est de l'Europe et les attentats du 11 septembre 2001. Dernièrement, l'affaire des caricatures a permis à divers représentants Musulmans, aussi bien pratiquants que vivant de manière séculière, de s'exprimer. Parallèlement, un débat s'est ouvert au sein de la communauté musulmane de Suisse sur les questions de la lutte contre le terrorisme, l'intégration, la citoyenneté et la place de la religion en Europe.

Le débat sur les atteintes portées à l'ordre juridique suisse engendre des distorsions. S'il est évident que toute atteinte à son encontre doit être punie, les actes qui pourraient être commis (crimes d'honneur, mariages forcés, mutilations sexuelles) par des individus isolés ne doivent pas être interprétés comme étant la preuve de l'infériorité culturelle et de l'incompatibilité de l'Islam avec la société Suisse. Le foulard islamique, souvent utilisé comme symbole de la différence culturelle et de l'oppression de la femme, ne doit pas, en Suisse, être interprété comme une marque d'extrémisme. Quant aux lieux de culte, aucune autre minorité ne jouit d'aussi peu de compréhension à l'égard de ses besoins en la matière.

La discrimination en raison de la confession musulmane est un fait. C'est ainsi que les hommes et les femmes appartenant à cette minorité religieuse se voient parfois refuser la naturalisation à cause de leur confession. Les préjugés anti-Musulmans rendent aux jeunes la tâche difficile lorsqu'il s'agit de trouver une place d'apprentissage. La CFR recommande à tous les acteurs de la société des mesures concrètes pour mettre fin à ce genre de discriminations, garantissant ainsi une cohabitation pacifique, sans préjugés, dans laquelle les conflits de valeurs sont réglés par des moyens démocratiques.

COMMISSION FEDERALE CONTRE LE RACISME

Pour tout renseignement, s'adresser à Doris Angst, responsable du secrétariat
N° de tél. direct: 031 324 12 83; e-mail: doris.angst@gs-edi.admin.ch



CFR, SG-DFI, Inselgasse 1, CH-3003 Berne
Tél. +41 31 324 12 93, fax +41 31 322 44 37, ekr-cfr@gs-edi.admin.ch, www.ekr-cfr.ch